

# P REMIÈRES INFORMATIONS

## et PREMIÈRES SYNTHÈSES

### NOUVELLE HAUSSE DE LA DÉPENSE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN 1998

Atteignant 142,7 milliards de francs en 1998, la dépense pour la formation professionnelle augmente pour la troisième année consécutive. Grâce à l'apprentissage, les jeunes sont les principaux bénéficiaires de cette hausse, alors que la baisse des dépenses liées à l'allocation de formation-reclassement (AFR) et aux conventions de conversion (-20 % par rapport à 1997) contribue à diminuer l'effort relatif consacré aux demandeurs d'emploi.

Si l'État et les entreprises restent les principaux financeurs, les régions et les ménages augmentent leurs dépenses plus rapidement (respectivement +8 % et +14 %, par rapport à 1997). Ces augmentations correspondent à une hausse des dépenses de formation et d'accompagnement d'environ 4 %, alors que celles liées à la rémunération des stagiaires baissent légèrement.

En 1998, la dépense globale de la Nation en faveur de la formation professionnelle et de l'apprentissage est estimée à 142,7 milliards de francs (141 milliards de francs hors investissement), soit une progression de +1,9 % en francs courants par rapport à 1997(1) (graphique 1). La dépense a pratiquement doublé depuis 1987, malgré une croissance ralentie ces deux dernières années. Cependant, en 1998, la dépense ne représente plus que 1,67 % du PIB. Ce ratio a fortement augmenté de 1987 (1,34 %) à 1993 (1,89 %) avant de se replier au cours des dernières années (1,75 % en 1996 ; 1,71 % en 1997).

(1) - Les données 1997 sont ici définitives. Elles étaient provisoires dans le Premières Synthèses 99.12-N°48.1 : « La dépense de formation professionnelle en 1997 : une légère hausse ».



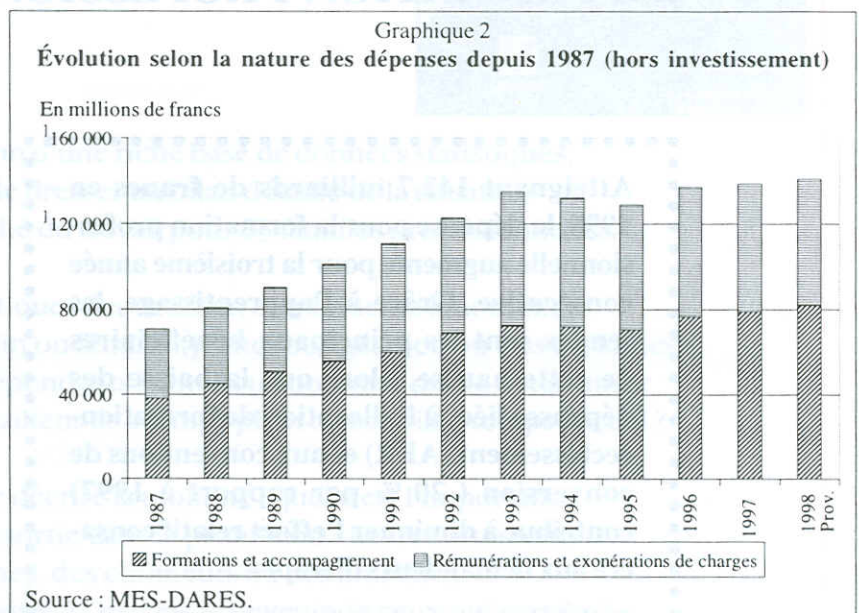
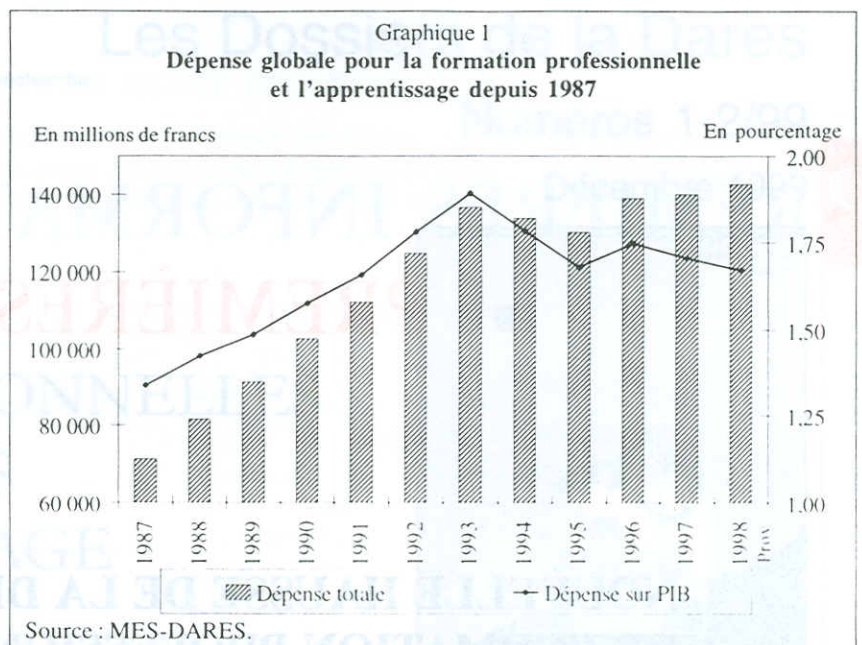
## Les dépenses de rémunération des stagiaires baissent pour la seconde année consécutive

En 1998, les dépenses liées à la formation et aux activités qui l'accompagnent telles que le conseil, l'information ou les frais de déplacement des stagiaires (graphique 2) progressent de + 3,7 %. Elles représentent désormais 57,5 % de la dépense (+ 1 point par rapport à 1997). Par contre, les frais de rémunération des stagiaires (allocations de formation pour les demandeurs d'emploi, rémunérations et exonérations de charges pour les actifs occupés) accusent une baisse (- 0,7 %) pour la seconde année consécutive. Ils atteignent près de 59 milliards en 1998 et se situent ainsi au niveau observé en 1995. Les dépenses d'investissement directement liées à la formation représentent toujours un peu plus de 1 % de l'ensemble.

## Les régions deviennent le troisième financeur

Entre 1997 et 1998, la part des différents financeurs de la formation professionnelle est un peu modifiée (tableau 1). L'État et les entreprises restent les principaux financeurs avec chacun près de 40 % de participation. Les autres administrations publiques (dont l'UNEDIC) voient leur part se réduire au profit des régions. Celles-ci deviennent le troisième financeur avec près de 10 % des dépenses, conséquence directe de la décentralisation progressive, depuis juillet 1994, des formations des jeunes de moins de 26 ans (au 1<sup>er</sup> janvier 1999, l'ensemble des régions ont pris en charge les formations qualifiantes et préqualifiantes pour les jeunes de moins de 26 ans). C'est le financement des ménages qui augmente le plus (+ 14 % par rapport à 1997), dépassant désormais 3 milliards de francs.

En 1998, les dépenses de l'État en faveur de la formation profes-



sionnelle et de l'apprentissage atteignent 56,6 milliards de francs (hors investissement), soit une progression de 2,1 % par rapport à 1997 (-1,1 % par rapport à 1996). Comme en 1997, 45 % de cette dépense sont destinés à la formation de ses agents, pour un montant d'environ 25 milliards de francs. Sur les 55 % restants, 24 % et 19 % vont respectivement à la formation des demandeurs d'emplois et à celle des jeunes. L'effort en faveur de l'apprentissage amorcé en 1996, sous la forme d'une indemnité de soutien à la formation des apprentis, s'est poursuivi pour un coût de 3,7 milliards de francs (3,2 milliards de francs en 1997, 1,6 milliard de

francs en 1996). Parallèlement, le montant des exonérations et des primes liées aux contrats d'apprentissage passe de 3,8 milliards de francs en 1996 à 4,1 milliards en 1997 et 4,8 milliards en 1998. Par contre, les exonérations et primes liées aux contrats de qualification accusent une baisse (1,4 milliard en 1998 contre 2,3 milliards en 1996).

En baisse entre 1996 et 1997, l'effort de l'État en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi s'est stabilisé avec 3,8 milliards de francs au titre du Fonds National de l'Emploi (FNE)

